

## « Appui à la coupe Pathos »

### Public concerné et Pré requis :

Directeur pour la première session, professionnels de santé exerçant en EHPAD : médecin coordonnateur, infirmier coordinateur, psychologue, rééducateurs (kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute), infirmier référent, aide-soignant, AMP La formation ARS préalable à la coupe Pathos pour les médecins coordonnateurs est souhaitable

### Durée de formation :

14 heures/2 jours

### Objectifs de cette formation :

1. Expliquer les liens entre les outils de codage et la tarification et traduire le codage en conséquence tarifaires et sa répercussion sur les moyens humains
2. Mettre en place une méthodologie de progression dans la préparation de la coupe selon un processus institutionnel maîtrisé
3. Intégrer sa pratique du codage dans le cadre des bonnes pratiques soins et d'une optimisation du codage
4. Répondre aux attentes en termes de preuves et de traçabilité
5. Être en capacité de présenter chaque dossier de soin personnalisé et de d'argumenter les choix de cotation

## **Inscription :**

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : [formations@spaudits.fr](mailto:formations@spaudits.fr)

## **Moyens Techniques :**

Tables, chaises, supports visuels, vidéoprojecteur

## **Adaptation et suivi de la formation :**

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

## **Évaluation de parcours :**

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de compétences acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

- Formation en situation professionnelle, méthode Interrogative, Peer Education, Analyse réflexive des pratiques professionnelles, Jeux de rôle
- Travail de co-construction du projet de soins personnalisé
- Approche participative basée sur des échanges et des retours d'expériences des apprenants
- Mise en situations réelles
- Ressources documentaires d'accompagnement accessibles en téléchargement

## **Délai d'accès :**

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

## **Évaluation :**

- Test de positionnement
- La journée de validation à blanc sert d'évaluation finale des acquis
- Evaluation à chaud à l'issue de la formation
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

## **Le Prix :**

En intra : Sur demande

Document actualisé le 25/09/2025

## PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

**Il s'agit d'une évaluation réglementaire conduite par les médecins valideurs de l'ARS et du Département qui concourt au financement de la dotation de soins. C'est une démarche interdisciplinaire dont la responsabilité est confiée médecin coordonnateur et accompagnée par la direction. Elle rend compte des besoins médico-techniques des résidents et se traduit par l'examen de projets de soins personnalisés selon les règles de cotations définies dans un guide méthodologique publié par la CNSA.**

**Sa difficulté réside dans le fait qu'elle suit une méthode de codage inhabituelle par rapport aux pratiques de soins courantes. Celle-ci s'appuie sur un guide publié par la CNSA et des recommandations parfois difficiles à maîtriser. Mais elle reflète la mise en œuvre des bonnes pratiques de soins de l'établissement.**

**Cette formation mobilise toute l'équipe médicale et soignante afin de démontrer la qualité des soins délivrés par l'institution.**

Dans un premier temps :

### **Jour 1 :**

1ère session (3h30) matin : avec l'équipe médicale, afin de préciser les objectifs. Information sur la prévalence des états pathologiques et des profils de soins en EHPAD ; la synthèse médicale et le projet de soins individualisé. Travail avec le psychologue sur le repérage, le codage et les recommandations. Cette première rencontre permettra de former sur une coupe pathos « de base ».

2ème session (3h30) après-midi : travail spécifique en présence du médecin coordonnateur sur les soins relationnels (psychologue et/ou psychomotricien) de rééducation (kiné, ergo) de soins infirmiers (IDEC et/ou infirmier)

### **Jour 2 :**

3ème session (3h30) matin : travail sur les éléments de justification du codage et les preuves. Modalités de codage spécifique des profils de soins. Démarche de projet médical personnalisé et réajustement en fonction des difficultés rencontrées.

4ème session (3h30) après-midi : résultat des évaluations et suivi des preuves. Travail de présentation de dossier. Formation à la préparation de la semaine de coupe avec mise en situation sur toutes les cotations significatives, en présence du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice, du psychologue et/ou rééducateur.

Document actualisé le 25/09/2025

---

## Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

### **AGEFIPH**

Bruno STERLIN

Contact mail uniquement

[rhf-bfc@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-bfc@agefiph.asso.fr)

### **MDPH**

MDPH 52 rue Pierre Deliry 71100 Chalon sur Saône

03 85 21 51 30

[contact@mdph71.fr](mailto:contact@mdph71.fr)

## Contact :

POITOUX Stéphanie

[Stephanie.poitoux@spaudits.fr](mailto:Stephanie.poitoux@spaudits.fr)

0658179612

Document actualisé le 25/09/2025

# ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 25/09/2025

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

## Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 25/09/2025

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »

Document actualisé le 25/09/2025

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.



# Contactez-nous

---

**Stéphanie POITOUX**

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

---

**Élodie BONITO**

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

---

**[www.spaudits.fr](http://www.spaudits.fr)**

Retrouvez toutes nos formations et le détail  
de nos accompagnements sur notre site internet.